

<https://www.haute-garonne.fr/haute-garonne-numerique>

Haute Garonne

HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT

Haute-Garonne - 2026

Haute-Garonne Numérique

Rubrique

Aménagement

Tag 1

Réseau

Tag 2

Syndicat

Publié le 19 décembre 2019

Reading time

Reading time : 2 minutes

Image d'illustration



Après avoir relevé le défi du déploiement de la fibre optique, aujourd'hui achevé à l'échelle départementale, Haute-Garonne Numérique engage une nouvelle étape stratégique : mettre le numérique au service des

usages, des collectivités et des citoyens.

Opérateur public de référence, le syndicat agit au quotidien pour accompagner la transformation numérique des territoires, dans une logique de solidarité, d'efficacité et de protection des données.

Des infrastructures aux usages numériques

La généralisation de la fibre optique a permis de doter la Haute-Garonne d'une infrastructure performante et équitable. Désormais, l'enjeu est clair : permettre aux collectivités de tirer pleinement parti de ce socle numérique pour moderniser l'action publique et améliorer les services rendus aux habitants.

Dans le cadre du Plan d'action Numérique Départemental, Haute-Garonne Numérique intervient ainsi pour :

- accompagner les projets numériques des collectivités,
- sécuriser les systèmes et les données,
- mutualiser les outils et les coûts,
- apporter une expertise publique indépendante.

La Centrale Numérique : un outil mutualisé au service des collectivités

Pour répondre concrètement aux besoins des territoires, Haute-Garonne Numérique a créé la Centrale Numérique, une solution mutualisée dédiée aux collectivités et structures publiques de Haute-Garonne.

Une solution simple, efficace et sécurisée

La Centrale Numérique permet aux collectivités de :

- simplifier leurs achats numériques,
- sécuriser juridiquement leurs marchés publics,
- gagner du temps dans leurs procédures,
- bénéficier d'une expertise technique de proximité.

Elle vise à construire un numérique public responsable, innovant et protecteur.

LIGAM : un réseau dédié aux collectivités

LIGAM est le réseau public d'interconnexion des sites des collectivités (mairies, écoles, équipements culturels ou sportifs, services techniques...).

Il garantit :

- une communication rapide, fiable et sécurisée,

- le partage de ressources entre sites,
- une optimisation durable des coûts de fonctionnement.

Un accompagnement et une expertise sur mesure

Le pôle d'expertise numérique de Haute-Garonne Numérique accompagne les collectivités à chaque étape de leurs projets, notamment sur :

- les pratiques numériques responsables,
- le numérique éducatif,
- le numérique et la santé,
- la gestion et la valorisation des données,
- le renforcement de la cybersécurité,
- le développement de la téléphonie sur IP.

Qui peut adhérer à la Centrale Numérique ?

Toute collectivité territoriale ou structure publique située en Haute-Garonne peut adhérer à la Centrale Numérique.

L'adhésion repose sur une procédure simple :

1. délibération de la collectivité,
2. désignation d'un élu référent,
3. validation en conseil syndical.

Des webinaires d'information réguliers sont proposés pour présenter les offres et services disponibles.

Une ambition claire : un numérique public au service de tous

Avec la fibre, les réseaux et la Centrale Numérique, Haute-Garonne Numérique démontre qu'un opérateur public local peut répondre efficacement aux enjeux du numérique, tout en respectant les valeurs du service public.

Après les infrastructures, place aux usages : un numérique utile, accessible et protecteur pour l'ensemble des Haut-Garonnais.